AVIS PUBLIC

Règlement 2025-09 modifiant le règlement de zonage 2024-06

Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2025 à 19 h, le conseil a adopté le Règlement 2025-09 modifiant le règlement de zonage 2024-06. Un certificat de conformité a été émis par la MRC de Memphrémagog le 7 août 2025.

L'objet du règlement est d'assurer la concordance à l'amendement 14-24 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC Memphrémagog, en intégrant les dispositions découlant du Plan régional des milieux humides et hydriques.

Toute personne peut consulter le règlement sur le site Internet du Canton de Hatley ou au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley, ce 26 août 2025.

Gabriel Demers
Directeur général